



Conseil Municipal extraordinaire du 24 octobre 2019

Membres en exercice : 10,

Présents : 10

Excusés : 0

Absent : 0

Le 21 octobre 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail en date du 1^{er} octobre 2019, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme BEUDOT Elisabeth est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20191025-1001 – Budget principal Décision modificative n°4

Afin de permettre le paiement des dernières factures pour la réhabilitation de la maison Mercier, il est nécessaire de procéder à une nouvelle décision modificative.

Cette DM n°5 consiste à augmenter **le poste 21318 : immobilisations corporelles : autres bâtiments publics de 13 000 €**, **le poste 2135 Installations générales agencements aménagements des constructions de 7 000 €** par la diminution **du poste 238 : immobilisations en-cours avance et acomptes versés sur commandes.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Investissement				
D – 21318 autres bâtiments publics		13 000 €		
D – 2135 installations générales, agencements		7 000 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		20 000 €		
D – 238 Avances et acomptes versés sur commandes	20 000 €			
Chapitre 23 Immobilisations en-cours	20 000 €			
Total budget d'investissement	20 000 €	20 000 €		

Vote à l'unanimité pour une décision modificative n°5 du budget Principal.

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne



FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

